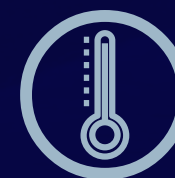


**DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL SUR
LES RISQUES
MAJEURS
(D.I.C.R.I.M.)**

DE LA VILLE DE BIARRITZ



DOCUMENT À CONSERVER



BIARRITZ

LA PRÉVENTION, NOTRE PRIORITÉ



La ville de Biarritz, entre terre et océan, bénéficie d'un environnement exceptionnel. Elle doit cependant se munir face aux principaux risques auxquels elle est exposée (submersion marine, tempête, érosion du littoral...).

Les événements climatiques nous rappellent qu'il n'y a pas de territoire exempt de risques naturels. Notre mémoire collective ne saurait oublier la Tempête Klaus qui a frappé notre commune en janvier 2009, la tempête Hercules du 6 janvier 2014 avec une vague scélérate qui a englouti la plage du Port Vieux, mais également les différents épisodes de vagues submersives qui frappent notre littoral chaque hiver.

Le danger peut également provenir d'un accident lors d'un transport de matières dangereuses, d'un feu de forêt. Autant de risques majeurs auxquels nous pouvons tous être confrontés et dont les conséquences doivent être en partie, anticipées.

La sécurité des personnes étant une des priorités de la Municipalité, nous devons nous

conformer à la loi en mettant en place un Plan Communal de Sauvegarde qui organise l'action des élus et des services municipaux en cas d'alerte.

Que faire face à de telles situations ?

Pour répondre à cette interrogation, vous avez entre les mains un DICRIM : « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ». Ce guide a pour objectif de vous sensibiliser aux risques auxquels nous pourrions être confrontés ainsi qu'à la conduite à tenir face à ce type d'événements.

Parce que la sécurité est l'affaire de tous et que la culture du risque concerne chacun d'entre nous, il faut nous préparer collectivement à réagir aux événements.

Je vous invite à consulter attentivement ce document d'information et à le conserver précieusement.

Mairder AROSTEGUY
Maire de Biarritz



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?



Manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine, d'occurrence et d'intensité variables.

+



Ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par ce phénomène.

=



Le risque n'existe que par la combinaison de l'aléa et des enjeux présents à proximité.

BIARRITZ

→ 6 RISQUES MAJEURS

• Un risque majeur se caractérise par :

- ** Sa gravité
- ** Potentiellement de nombreuses victimes humaines
- ** D'importants dégâts matériels et des conséquences néfastes pour l'environnement

→ A NOTER

Le risque majeur impacte gravement l'organisation de la société, il est important de connaître les enjeux et les moyens, pour devenir acteur de sa propre sécurité.

ENJEUX / MOYENS PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le système d'alerte à la population mis en oeuvre par la commune

En cas d'évènement majeur, la population sera avertie grâce aux sirènes déclenchées par la commune.

Un outil opérationnel pour protéger la population
La ville de Biarritz s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce document opérationnel permet d'apporter assistance aux populations en situation de crise, conjointement aux interventions des services de secours.

Le personnel communal et les élus sont formés pour accomplir des procédures spécifiques de sauvegarde visant à protéger au mieux les personnes et les biens exposés.

Le Plan Communal de Sauvegarde coordonne les moyens techniques et les personnels disponibles pour faire face à toute situation grave.

Les fonctions du Plan Communal de Sauvegarde sont d'anticiper les situations de crise, d'informer la population, d'intervenir sur le terrain pour limiter les dommages, de prendre en charge les personnes sinistrées et de faciliter le retour à la normale.



x3



61 secondes

+



x1



30 secondes

Ce dispositif peut être complété par un véhicule de la Police Municipale circulant, équipé de haut-parleurs pour avertir les citoyens et diffuser les consignes.

La commune utilise également un automate d'appel qui diffusera l'alerte par SMS ou téléphone. Il appartient à chaque habitant de s'inscrire auprès de la mairie ou sur le site internet de la commune pour bénéficier de ces alertes.

LES RISQUES LITTORAUX



Un territoire naturellement exposé

Les risques littoraux sont de 2 types :

• **Le recul de la côte** : Un recul de côte est un déplacement vers l'intérieur des terres de la limite mer/terre. C'est la conséquence de l'érosion marine.

• **Les submersions** : Une submersion marine est une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques particulièrement sévères.

Ces 2 aléas peuvent être aggravés lors d'une tempête. Il peut alors y avoir des vagues déferlantes et dévastatrices. Le littoral s'engraisse ou s'érode constamment sous l'action du vent, de la houle, des courants, des variations du niveau de la mer et des apports sédimentaires.

DES AMÉNAGEMENTS POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

RISQUES VAGUES SUBMERSION

Appel à la vigilance & dispositif de prévention

En fonction de la combinaison de certains phénomènes météorologiques (tempêtes, marées, précipitations, houle, vent...) la Ville de Biarritz a mis en place un dispositif d'alerte gradué de 1 à 6, alliant prévention, surveillance et intervention. En fonction du niveau de l'alerte en cours, les dispositions des niveaux précédents restent applicables.

	<p>NIVEAU 1 APPEL À LA VIGILANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> Les équipes de la police municipale et les équipes techniques sont en alerte. Fermeture de l'accès au passage Winston Churchill (sous le Palais). <p>> Selon l'évolution, fermeture possible des accès aux sites sensibles et aux plages.</p>	1
	<p>NIVEAU 2 FERMETURE DE L'ACCÈS AUX SITES SENSIBLES</p> <ul style="list-style-type: none"> Fermeture de l'accès aux sites sensibles. Le quai de la Grande Plage est maintenu dégagé par les équipes de la Ville. <p>> Selon l'évolution ou en cas de vagues dangereuses, la baignade peut être interdite et fermeture possible de l'accès à toutes les plages. (Arrêté municipal).</p>	2
	<p>NIVEAU 3 BAIGNADE ET ACCÈS À TOUTES LES PLAGES INTERDITS</p> <ul style="list-style-type: none"> Baignade interdite. Accès aux plages interdit. <p>> Selon l'évolution, interdiction des activités nautiques, interdiction possible de l'accès au promenoir de la Grande Plage au parvis sud du Casino, aux locaux commerciaux et associatifs. (Arrêté municipal).</p>	3
	<p>NIVEAU 4 ACCÈS INTERDIT AU PROMENOIR & LOCAUX EXPOSÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> Activités nautiques interdites. Accès interdit au promenoir de la Grande Plage, au parvis Sud du Casino, aux locaux exposés dont la piscine municipale. Mise en place d'une ligne continue de sacs de sable de protection sur le quai. <p>> Selon l'évolution, élargissement du périmètre d'interdiction à d'autres sites. (Arrêté municipal).</p>	4
	<p>NIVEAU 5 ACCÈS INTERDIT À TOUS LES SITES EXPOSÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> Élargissement du périmètre d'interdiction à d'autres sites. Ajout d'une 2^e ligne de sacs de sable liée à la première sur le quai. <p>> Selon l'évolution, possible interdiction de circuler sur le Boulevard du Gén. de Gaulle et aux sorties des parkings concernés, des sites et des locaux supplémentaires peuvent être fermés et protégés. (Arrêté municipal).</p>	5
	<p>NIVEAU 6</p> <ul style="list-style-type: none"> Ajout d'une 3^e ligne de sacs de sable de protection sur le quai. Interdiction de circuler sur le Boulevard du Gén. de Gaulle et aux sorties des parkings concernés. 	6

© IZAR DESIGN

Plus de renseignements sur l'application Kalilo et le site www.biarritz.fr

LES BONS REFLEXES

Évitez de circuler en bord de mer à pied ou en voiture. Si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

Habitants du bord de mer :

- Je ferme les portes, fenêtres et volets en front de mer.
- Je protège mes biens susceptibles d'être inondés ou emportés.
- Je prévois des vivres et du matériel de secours.
- Je surveille la montée des eaux et je me tiens informé auprès des autorités.

Plaisanciers :

- Je ne prends pas la mer.
- Je ne pratique pas de sport nautique.

- Avant l'épisode, je vérifie l'amarrage de mon navire et l'arrimage du matériel à bord. Je ne laisse rien à bord qui pourrait provoquer un suraccident.

Professionnels de la mer :

- J'évite de prendre la mer.
- Je suis prudent si je dois sortir.
- A bord, je porte mes équipements de sécurité (gilets...).

Baigneurs, surfeurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :

- Je ne me mets pas à l'eau, je ne me baigne pas.
- Je ne pratique pas d'activité nautique de loisirs.
- Je suis particulièrement vigilant, je ne m'approche pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise).

LE RISQUE TEMPÊTE



Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, dans laquelle se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).

Cette confrontation engendre une pression très élevée, à l'origine de vents violents et le plus souvent de précipitations intenses.

Le risque tempête concerne toute la population. Outre les dommages sur le littoral en raison des vagues (submersion, érosion littorale, etc.), les vents de tempête occasionnent de sérieux dommages à la végétation, aux bâtiments (toitures) aux bateaux, aux installations légères (camping, mobil-home, etc.) et aux réseaux aériens.

Avant la situation d'urgence :

- Je rentre à l'intérieur des bâtiments les objets susceptibles d'être emportés ;
- J'annule toutes promenades ;
- J'annule les sorties en mer.

Pendant la situation d'urgence :

- Je ferme portes et fenêtres ;
- Je coupe le gaz et l'électricité ;
- Je reste chez moi, je limite mes déplacements ;
- Je ne m'approche pas du bord de mer ;
- J'écoute la radio et je suis les consignes ;
- Je n'évacue que sur ordre des secours publics ;
- Je ne vais pas chercher mes enfants à la crèche ou à l'école. Ils sont déjà pris en charge par les secours publics ;
- Je ne téléphone pas, pour ne pas encombrer les lignes téléphoniques ;
- Je ne touche pas les fils électriques tombés au sol.

Après la situation d'urgence :

- Je prends des photographies des dégâts avant de nettoyer, en vue de faciliter mes démarches auprès de mon assureur ;
- Je rétablis l'électricité uniquement sur une installation sèche ;
- Je fais attention aux fils électriques, même tombés à terre ;
- Je chauffe dès que possible ;
- Je ne monte pas sur les toits et sur les arbres fragilisés ;
- Je dégage les accès aux habitations.



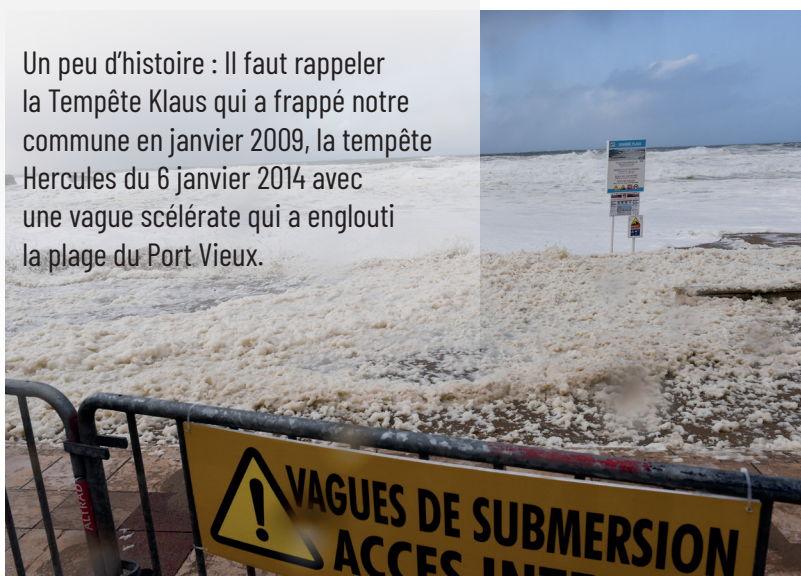
Dès que le **NIVEAU 3** est atteint, une chaîne d'alerte opérationnelle se met en place, la préfecture informe les différents services de l'Etat, les mairies et les médias.

Dès que la carte de vigilance annonce le **NIVEAU 4**, la préfecture des PYRENEES ATLANTIQUES informe les mairies qui doivent prendre les mesures nécessaires de protection et informer leurs administrés.

Les mesures de prévention

-  NIVEAU 1 : Pas de vigilance particulière.
-  NIVEAU 2 : Phénomène habituel dans la région, mais occasionnellement dangereux.
-  NIVEAU 3 : Vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus.
-  NIVEAU 4 : Vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus.

Un peu d'histoire : Il faut rappeler la Tempête Klaus qui a frappé notre commune en janvier 2009, la tempête Hercules du 6 janvier 2014 avec une vague scélérate qui a englouti la plage du Port Vieux.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAINS FALAISES



Le risque mouvement de terrain est consécutif à un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles. Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de successions de périodes de gel/dégel.



LES
BONS
REFLEXES

Pendant la situation d'urgence :

- Je quitte rapidement les bâtiments ;
- Je rejoins un point haut pour me mettre hors de portée du danger ;
- Je fuis latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.



DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS

LES
BONS
REFLEXES



Pendant la situation d'urgence :

- Je m'éloigne du lieu du sinistre, selon un axe perpendiculaire au vent, afin d'éviter les émanations et les fumées ;
- Je préviens les secours en signalant, si possible, le type de produit concerné (chiffre localisé sur le côté ou l'arrière du véhicule) ;
- Je m'abrite, si possible, dans un lieu confiné ;
- J'écoute la radio pour être informé de la gravité de l'accident et de la conduite à tenir.



MANIFESTATION DU RISQUE SUR LA COMMUNE

Longueur de l'axe routier : 4,7 km

Type de route : Départementales

Numérotation : D260 et D810

Traversée de Biarritz :

de Laroche foucauld au rondpoint d'entrée de l'autoroute

LE RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES



Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire. Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

LE RISQUE FEUX DE FORÊTS



Le risque incendie est particulièrement lié aux conditions météorologiques (sécheresse et vent) observées en saison du 1er mars au 30 septembre.

Pour Biarritz, c'est un incendie qui démarre et se propage dans la forêt ou dans d'autres terres boisées. Zones ciblées lac Marion et lac Mouriscot.

A noter : Le risque incendie de forêt trouve la plupart du temps son origine dans des imprudences ou des malveillances humaines

LA PRÉVENTION

- 1 - L'implantation des moyens de lutte avec les unités d'intervention Feux de Forêt du Centre de secours SDIS 64.
- 2 - Les visites de reconnaissance :
 - Sur les feux de la veille.
 - Après orage.
 - Les visites de prévision.
 - Les contrôles des points d'eau.



Avant la situation d'urgence :

- Débroussailliez régulièrement

Pendant la situation d'urgence :

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu, informez les pompiers (112 ou 18) avec calme et précision ;
- Dans la nature éloignez-vous de l'axe du feu et des fumées ;
- Chez vous ouvrez le portail du terrain pour faciliter l'accès des pompiers ;
- Fermez et arrosez les volets ;
- Fermez les bouteilles de gaz ;
- N'évacuez que sur ordre des autorités

Après la situation d'urgence :


- Inspectez votre habitation (braises sous tuiles, etc)



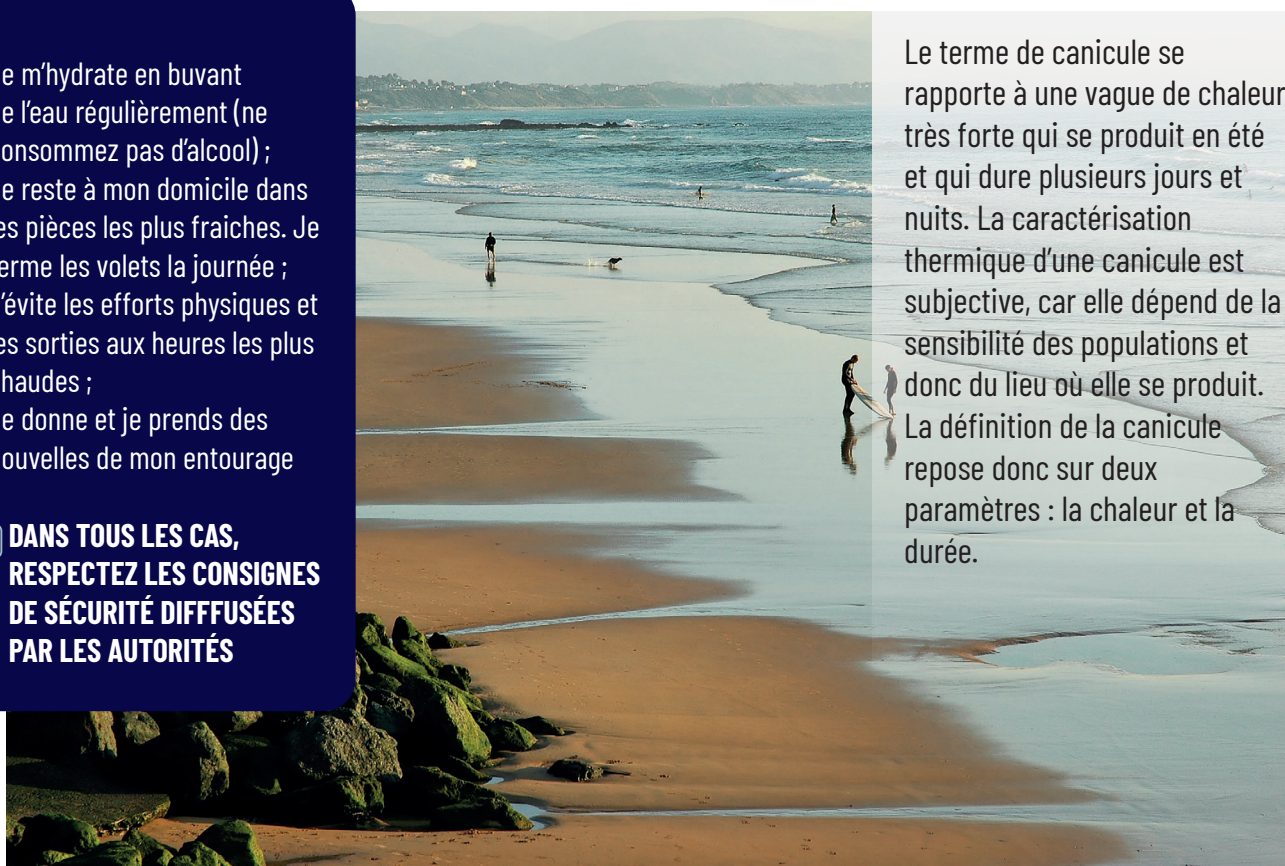
LE RISQUE CANICULE



- Je m'hydrate en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool) ;
- Je reste à mon domicile dans les pièces les plus fraîches. Je ferme les volets la journée ;
- J'évite les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes ;
- Je donne et je prends des nouvelles de mon entourage

 **DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS**

Le terme de canicule se rapporte à une vague de chaleur très forte qui se produit en été et qui dure plusieurs jours et nuits. La caractérisation thermique d'une canicule est subjective, car elle dépend de la sensibilité des populations et donc du lieu où elle se produit. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la chaleur et la durée.



DEVENIR ACTEUR DE SA SÉCURITÉ

Je suis prêt à affronter une situation potentiellement grave en préparant mon KIT D'URGENCE



Eau

6 litres par personne en petites bouteilles



Outils de base

Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte



Un téléphone portable

avec batterie chargée



Nourriture de secours

consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc



Lampe de poche

avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)



Vos papiers d'identité

ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité



Bougies

avec allumettes ou briquet



Radio

avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle



Argent liquide ou carte de crédit



Trousse médicale

de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, antidiarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc, ainsi que vos médicaments de traitement en cours



Un double des clés de maison

pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite



Un double des clés de voiture

pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route

PENSEZ EGALEMENT

- Des vêtements et chaussures de rechange, du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène.
- Un sac de couchage.
- Un sac hermétique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE

112

numéro d'appel d'urgence européen

15

SAMU
Le service d'aide médical urgent

17

POLICE SECOURS

18

SAPEURS POMPIERS

114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES



NUMÉROS UTILES

Mairie de Biarritz :

05 59 41 59 41

Site internet :

www.biarritz.fr

Urgence électrique :

08 11 01 02 12

Urgence gaz :

08 00 47 33 33

Service des eaux :

09 77 40 42 50